

**SEA SMAGY**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

-----

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 16 Mars 2016**

Date de convocation : 07/03/2016

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	E
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Lucette PELLETIER

---

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 Novembre 2015

Ordre du jour :

- Présentation des Comptes Administratifs Eau Potable et Assainissement 2015
- Présentation des Budgets Eau Potable et Assainissement 2016
- Délibérations
- Affaires diverses

**Comptes Administratifs 2015 (Délibération n° 2016-01) :**

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2015

- Fonctionnement : 153 980.99 €
- Investissement : 167 606.13 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2015

- Fonctionnement : 181 836.40 €
- Investissement : 85 190.40 €

**Budgets 2016 (Délibération n° 2016-02) :**

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Budget Eau Potable 2016 qui intègre les résultats 2015, et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 560 868 €
- Investissement : 247 195 €

### Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Budget Assainissement 2016 qui intègre les résultats 2015, et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 325 087 €
- Investissement : 240 572 €

### Autres délibérations :

#### Délibération n° 2016-03 :

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour clarifier le coût des branchements particuliers Eau Potable.

#### Délibération n° 2016-04 :

Le Conseil approuve à l'unanimité la prise d'une délibération pour la mise en place d'un protocole d'accord sur la durée et l'organisation du temps de travail.

### Affaires diverses :

- **Document Unique :** Le Président indique qu'une convention a été signée avec le Centre de Gestion du Loiret (CDG45) et qu'une ½ journée pour la formation d'un référent a eu lieu le 15 décembre 2015. Le 8 février 2016 le Technicien Hygiène et Sécurité du CDG45 a réalisé des entretiens et visité les locaux du SEA, la STEP et 2 postes de relevage, avec les agents et le Président afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels. Un RdV a été pris le 18 mars 2016 pour la réunion de restitution du DU.
- **Règlement Hygiène et Sécurité :** Le règlement H&S et les procédures fortes chaleurs et grands froids ont été diffusées fin décembre 2015 pour information aux membres du Conseil Syndical et au CDG45 pour avis avant transmission au Comité Technique.
- **Journée de solidarité :** Il a été choisi de supprimer une journée de RTT.
- **Règlement Intérieur :** Le DU, les habilitations électriques de nos deux agents, le règlement H&S et la délibération n° 2016-04 précèdent la mise en chantier du Règlement Intérieur qui viendra coiffer l'ensemble de ces obligations. Il sera accompagné de deux autres mesures importantes pour le bon fonctionnement du service : le Compte Epargne Temps et la mise en place d'un régime d'astreinte d'exploitation.
- **Compte Epargne Temps :** L'instauration du CET est un droit pour les agents des collectivités, dès lors qu'ils en sont bénéficiaires et qu'ils en font la demande. Le Conseil Syndical du SEA devra délibérer après réception de l'avis du Comité Technique (CT). Un projet définissant les modalités d'applications a été transmis au CDG45 pour avis.
- **Astreintes d'exploitation :** La Gestion Technique Centralisé (GTC) de la nouvelle Station d'Épuration, la télésurveillance des 2 postes de relevage de Germigny, génèrent de nombreuses alarmes sous forme de messages SMS envoyés à l'agent principal. Les 4 postes de relevage de SMA seront équipés cette année de ce même dispositif. A terme, d'autres postes de relevage seront à prévoir. Le nombre d'interventions en dehors des heures normales de travail n'est donc plus exceptionnel mais nécessite la mise en place d'un régime d'astreintes d'exploitation afin de garantir une intervention dans les meilleurs délais et mettre en œuvre la réponse adaptée. Un projet de délibération a été reçu du CDG45, le Conseil Syndical devra délibérer après réception de l'avis du CT.

- **Travaux, dépenses à prévoir :**

- Mise à jour des plans SIG et de la modélisation du réseau datant de 2010 pour un coût de 5 940 €.
- Travaux de réparations des bétons sous la coupole du château d'eau, étanchéité des gargouilles, réparations échelles d'accès et ajout de crinolines : 13 650 €
- Curage du réseau public d'assainissement des Brosses et recherche des anomalies.
- Modifications de divers branchements publics se trouvant sous le domaine privé : coût global 10 000 €.

- **Rappel :** de nombreuses alarmes sont déclenchées par des lingettes dites « *biodégradables* » venant bloquer les pompes des postes de relevage de Germigny et Saint Martin. Le trajet empreinté par ces lingettes, des toilettes à la station d'épuration est trop court, elles n'ont pas le temps de se décomposer. Elles doivent être impérativement jetées dans les poubelles.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,